



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bureau du 14 mars 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS: Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS: Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

No mbre de membres composant le Bureau: 13

Nombre de membres en exercice: 13

Quorum: 5

Votants: 8
Pour: 8
Contre:Abstention:-

OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € et inférieur à 214 000 € HT;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a la nécessité d'habiller et d'équiper en EPI ses personnels ;

Vu la consultation lancée le 29 novembre 2021;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21004COL, marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia :

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la société SARL DMP, sise 20260 Biguglia (SIREN : n°379488646), pour un montant mini de 45 000 € HT et un montant maxi de 180 000 € HT pour une période unique de 3 ans, à compter de la réception du premier bon de commande ;

OBJET : Attribution du marché N°21004col – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture le 1.6 MARS 2022

et publication ou notification

du 1.6 MARS 2022

La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI